



## **Rapport du Vérificateur général du Québec : Le RPCU avait déjà sonné l'alarme**

Montréal, 28 novembre 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé a lu avec attention le rapport du Vérificateur général du Québec et il est consterné par ses conclusions. Le Vérificateur général recommande au conseil d'administration du CHUM de « revoir ses politiques en matière de gouvernance afin de jouer davantage le rôle qui lui incombe<sup>1</sup> ». Le RPCU avait déjà sonné l'alarme en décembre dernier au sujet du CUSM dans une lettre à la Première ministre du Québec<sup>2</sup>.

*« Il faut accorder une plus grande place aux représentants des usagers sur les conseils d'administration du réseau de la santé et des services sociaux. Ils sont la voix citoyenne du réseau qui s'exprime par les comités des usagers et de résidents qui ont leur place au sein des conseils d'administration »* a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. *« Tant que les règles des conseils d'administration seront faites pour protéger l'établissement, rien ne changera. Il faut que la loi soit rapidement modifiée »*.

Un comité de discipline a rappelé aux représentants des usagers d'un CSSS de Montréal « que bien qu'une personne puisse légalement aspirer à devenir membre d'un conseil d'administration d'un établissement, il arrive parfois qu'une telle décision ne soit pas appropriée [...] Est-il besoin de rappeler qu'un administrateur a l'obligation de siéger au conseil d'administration d'un établissement dans le seul et unique intérêt de cet établissement ».

Il faut donc que les règles de gouvernance des conseils d'administration de tous les organismes du secteur public soient revues afin de s'assurer que les membres des conseils d'administration aient les pouvoirs d'exercer un contrôle sur les administrations.

*« Le seul pouvoir actuel d'un membre d'un conseil d'administration est de poser des questions. Les articles 170 et 174 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) doivent être revus afin de donner plus de pouvoirs aux représentants des usagers sur les conseils. Les changements devraient être les mêmes pour l'ensemble des conseils d'administration qui relèvent du gouvernement du Québec »* a renchéri M. Claude Ménard, président du RPCU.

Le Regroupement provincial des comités des usagers écrira aujourd'hui à la Première ministre du Québec, au ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, ainsi qu'au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne pour leur demander d'agir dans ce dossier.

## **À propos du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées. 83 % des comités des usagers et de résidents sont membres du RPCU.

**Renseignements :** RPCU, 514 436-3744

---

<sup>1</sup> Rapport du Vérificateur général du Québec :  
[www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2013-2014-VOR-Automne/fr\\_Rapport2013-2014-VOR.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2013-2014-VOR-Automne/fr_Rapport2013-2014-VOR.pdf)

<sup>2</sup> Les documents mentionnés dans ce communiqué sont disponibles sur le site Internet du RPCU à l'adresse suivante :  
[www.rpcu.qc.ca/fr/comm/Deficit-au-CUSM-a-gouvernance-en-cause-selon-e-RPCU.aspx](http://www.rpcu.qc.ca/fr/comm/Deficit-au-CUSM-a-gouvernance-en-cause-selon-e-RPCU.aspx)